

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 79 (2017)
Heft: 5

Rubrik: Sécurité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Cette citerne équipée de pneus larges est marquée correctement et bien signalisée. Photo: Roman Engeler

Rouler en sécurité avec les remorques agricoles

Avec une foule de prescriptions dans des domaines très différents, les règles de la circulation routière d'aujourd'hui imposent, aux agriculteurs notamment, des connaissances particulières pour se déplacer en toute sécurité sur la route.

Urs Rentsch et Dominik Senn

Les remorques sont réparties dans deux catégories différentes: les remorques de transport et les remorques de travail. Le présent article se limite aux remorques de transport. Par remorques de transport agricoles, nous entendons des remorques avec lesquelles les marchandises sont transportées (autochargeuses, remorques basculantes, épandeurs à fumier, citernes à purin, etc.).

Prescriptions

Les règles suivantes font foi pour les remorques de transport agricoles: jusqu'à la vitesse maximum de 30km/h et une largeur de 2,55 m, il n'est pas nécessaire de les immatriculer. Avec une vitesse

maximum de 40km/h et jusqu'à une largeur de 2,55 m, une plaque verte est nécessaire. Si, pour ménager le sol, les remorques de transport agricoles sont équipées de pneus larges, leur largeur maximale pourra aller jusqu'à 3,0 m. Dans ce cas, lorsque la largeur de la remorque dépasse celle du tracteur, ce dernier doit être équipé de pneus larges ou de roues jumelées. En outre, la largeur de la remorque doit être indiquée de manière bien visible sur le véhicule tracteur.

Largeur supérieure à 2,55 m ?

Si, en raison d'une monte en pneus larges, la largeur extérieure de la remorque est supérieure à 2,55 m, cette

dernière a besoin d'une autorisation spéciale et d'une plaque brune, que sa vitesse maximum soit de 30 ou de 40 km/h. Si la remorque est immatriculée, un contrôle périodique a lieu tous les 5 ans.

Les remorques de transport agricoles peuvent être équipées temporairement de roues jumelées jusqu'à une largeur de 3 m sans qu'une plaque brune ou une autorisation spéciale ne soit nécessaire.

Les remorques de transport agricoles qui accomplissent des transports industriels ne doivent pas excéder 2,55 m de largeur et nécessitent une plaque blanche. Après immatriculation, une première expertise a lieu après 5 ans, puis tous les 3 ans.

Dimensions et poids

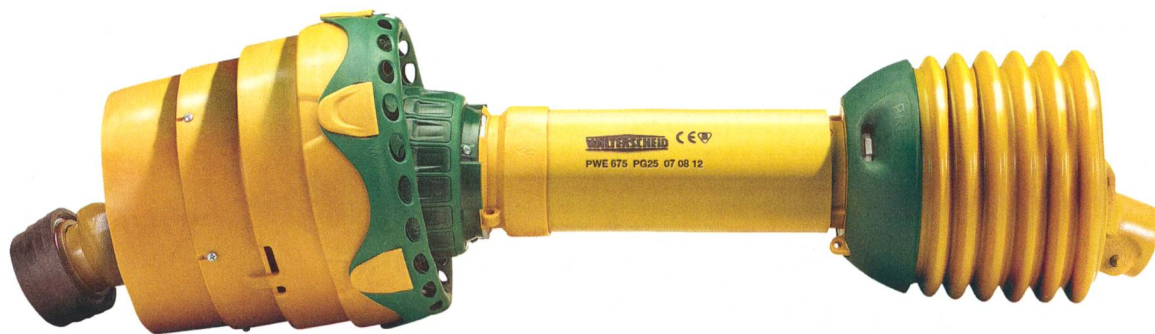
Les remorques de transport agricoles doivent être chargées de manière à ce que les dimensions et les poids prescrits ne soient pas dépassés. Le porte-à-faux d'une charge ne peut pas dépasser 5 mètres vers l'arrière depuis le milieu de l'essieu ou du centre de rotation des essieux. La longueur de la remorque sera au maximum de 12,0 m, du timon jusqu'au bout de la surface de chargement. La longueur totale du convoi peut être au maximum de 18,75 m, sans la charge. Le poids sur le timon et sur les essieux sont limités aux valeurs prescrites du tracteur ou de la remorque.

Les remorques de transport peuvent être chargées d'éléments solides seulement jusqu'à la largeur de pont. Exceptions: les balles et bottes de foin ou de paille et de silo peuvent dépasser latéralement le pont jusqu'à une largeur de 2,55 m. Pour du foin ou de la paille non pressé, ou des charges analogues, cette dimension peut être dépassée, à condition qu'aucun objet solide ne dépasse le flanc du véhicule.

Eclairage et clignotants

Les remorques de transport construites à partir de 2002 qui excèdent 7 m de long et 2,0 m de large doivent être équipées de feux de gabarit latéraux éclairant en rouge vers l'arrière et en blanc vers l'avant. Pour les remorques plus anciennes, le rééquipement n'est pas obligatoire. L'installation de l'éclairage et des clignotants doit être montée de manière fixe. Le triangle «véhicule lent» et l'indication de la vitesse maximale sont également obligatoires.

Pour les questions techniques sur la circulation routière, la brochure éditée par le SPAA *Agriculteurs dans le trafic routier* peut vous être utile. ■



Une protection d'arbre à cardan se compose d'un tube protecteur intérieur et extérieur ainsi que d'un bol couvrant l'articulation à chaque extrémité.

Une protection fait sens

Au cours des dernières années, le nombre et la gravité des accidents avec des arbres à cardan ont diminué. Aujourd'hui, les prises de force sont mieux entretenues et sont plus vite réparées en cas de défaut. Un développement positif, mais il n'en découle pas pour autant une disparition complète des accidents.

Ruedi Hunger

Les prises de force sont un élément de transmission important entre le tracteur et la machine qui y est accouplée ou entre les différentes parties de celle-ci. A neuf, ces éléments sont toujours munis d'une protection comprenant un tube intérieur et un tube extérieur munis chacun d'un bol de protection sur les articulations et d'une chaînette empêchant leur rotation. Du côté du tracteur, une « casquette » de protection est exigée (fonction de plus en plus remplie par les coulisses du dispositif d'attelage des remorques), de même, la machine doit être munie d'un bol.

Forte sollicitation

En agriculture, ces dispositifs de protection endurent des conditions d'engagement difficiles. La saleté, la poussière, l'humidité et le froid mènent la vie dure à ces dernières. Chaque inégalité du terrain, chaque virage, le fait de lever et d'abaisser la machine les sollicitent. Tous ces mouvements agissent sur la longueur des arbres. Les bols de protection sont sollicités par les modifications des angles horizontaux et verticaux. A la fin du travail, on les décroche et, souvent, elles sont suspendues par la petite chaînette antirotation. Dès lors, le poids de la prise de force repose entièrement sur une chaînette dimensionnée en principe uniquement afin d'empêcher la rotation des tubes protecteurs. Aujourd'hui, les bonnes machines devraient être équipées d'un dispositif de soutien de la prise de force adéquat pour le remisage.

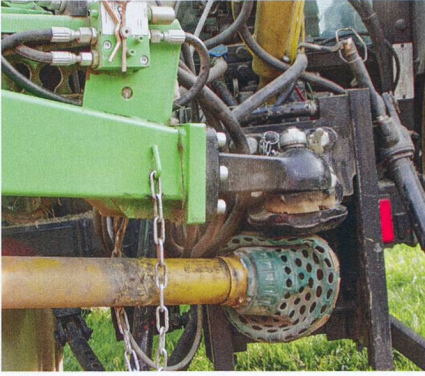
Les outils portés actuels sont lourds et sont crochés au plus près du tracteur. Ceci fait sens par rapport à la décharge de l'essieu avant, mais, dans ce cas, la place à disposition pour crocher la prise de force est fortement réduite. Dans ce

cas, de courts arbres à cardan avec une mâchoire munie d'une sécurité à poussoir ne sont pas seulement lourds mais aussi quasiment impossibles à crocher. Il existe déjà depuis longtemps des systèmes de fixation à bague qui soulagent l'utilisa-

«Les dispositifs de protection des arbres à cardan empêchent le contact des personnes et des éléments de la machine avec les parties en rotation. L'utilisation d'une prise de force sans dispositif de protection est classifiée comme négligence grave, avec à la clef, une diminution de la couverture d'assurance en cas d'accident.»



Ce sont les prises de forces courtes, attelées à de lourdes machines qui posent encore des difficultés.



Les fabricants ont aussi évolué; des filets de protection souples recouvrent l'articulation dans chaque situation.



Le début de la fin – image typique d'un dégât lorsque l'on ne retire pas le support de remisage.

teur. C'est la raison pour laquelle on devrait utiliser uniquement des systèmes de sécurité à bague sur les prises de force neuves. En plus d'une manipulation simplifiée, ces dispositifs diminuent le risque de se faire happer par l'arbre en rotation.

Conclusion

Avant leur l'introduction sur le marché, les prises de force et leurs dispositifs de protection doivent être testés par le fabricant selon les normes internationales (ré-

sistance à la poussière, au froid, test de solidité), dans un laboratoire d'essai agréé. Ainsi, lors de l'achat d'un nouvel arbre à cardan, l'utilisateur peut partir de l'idée que les normes de sécurité sont remplies. Plus tard, la sécurité se retrouve entre les mains de l'utilisateur. Il lui est difficile d'empêcher que, de temps en temps, une protection soit endommagée. Dans ce cas, il est important – vital – que de telles prises de force soient retirées de la circulation rapidement et réparées au plus vite. ■

Les campagnes d'information portent leurs fruits

Hans Stadelmann, du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA), à propos du thème « accidents de prises de force » le confirme: « Le nombre, ainsi que la gravité des accidents avec des arbres à cardan ont diminué en permanence au cours des dernières années. On peut dire qu'il arrive encore environ un accident lourd tous les trois ans. » Selon M. Stadelmann, les campagnes d'information des dernières décennies portent leurs fruits et les utilisateurs ont en grande partie maintenant conscience des conséquences qu'un accident avec une prise de force peut avoir. « Un accident avec un arbre à cardan non protégé peut être défini comme négligence grave. Ceci peut signifier que l'assurance ne paie rien. » Souvent, ce sont de vieilles machines qui ne sont plus utilisées qu'occasionnellement que l'on peut voir avec une protection qui ne peut plus remplir son rôle. « Ceci n'est en aucun cas une excuse, il suffit d'une seule fois! »

ANNONCE

Concentrez-vous sur la récolte. Nous assurons tous les éléments nécessaires à votre exploitation.

Nos assurances spécifiquement dédiées à l'agriculture et à la viticulture offrent une sécurité maximale. Fondée en 1895, notre compagnie a toujours été présente dans les régions rurales: nous connaissons donc bien vos besoins. Machines agricoles, bâtiments, responsabilité civile ou équipements, nous couvrons tous les volets de votre exploitation. Nous proposons également des assurances pour votre personnel. Parlez-en avec votre conseiller de la Vaudoise. Ensemble, nous trouverons la solution idéale. www.vaudoise.ch

Heureux. Ensemble.

 **vaudoise**
Assurances

SNOPEX
www.snopex.com



Passion for quality

Snopex SA: 091 646 17 33



**mini-presse
rotative et alpine
MP 550**



- Lubrification des chaînes automatique
- Adaptable aux mini-faucheuses et motoculteurs de tout genre
- Bas centre de gravité, bien adapté au tout-terrain